

Union Sud-Africaine

Communiqué émis le 15 mars 1961

Les premiers ministres du Commonwealth ont discuté cette semaine, au cours de leurs réunions, des questions relatives à l'Union Sud-Africaine.

Le 13 mars, le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a informé les premiers ministres réunis que, pour faire suite à un plébiscite tenu en octobre 1960, les dispositions constitutionnelles voulues sont prises à l'heure actuelle pour instaurer dans l'Union une constitution républicaine, et que le Gouvernement de l'Union désire que l'Afrique du Sud continue de faire partie du Commonwealth comme république.

Avec le consentement du premier ministre de l'Union Sud-Africaine la Conférence a également discuté, à l'occasion de l'étude de cette requête, la politique raciale mise en pratique par le Gouvernement de l'Union. Le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a informé ce soir les autres premiers ministres que, en raison des vues exprimées au nom des autres États membres et des indices de leurs intentions futures à l'égard de la politique raciale du Gouvernement de l'Union, il avait décidé de retirer la demande qu'il avait faite pour que l'Afrique du Sud continue de faire partie du Commonwealth comme république.

Sierra-Leone

Communiqué émis le 16 mars 1961

Les premiers ministres ont noté que le Sierra-Leone accédera à l'indépendance le 27 avril.

Ils anticipent le plaisir d'accueillir le Sierra-Leone au sein du Commonwealth dès que les dispositions constitutionnelles nécessaires auront été prises.